

DELIBERATION N° 29/77 : LOCATION D'UN LOCAL COLLECTIF DANS L'IMMEUBLE HLM ORPHEE .

Monsieur le Maire expose qu'au rez de voirie de l'immeuble ORPHEE existe un local collectif résidentiel que la Société d'HLM de l'Est propriétaire accepte de louer à la Commune.

Ce local permettrait l'exercice d'activités culturelles, éducatives, de loisirs, d'informations n'ayant aucun caractère politique, syndical ou confessionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer avec la Société d'H.L.M. de l'Est une convention de location du local collectif résidentiel de 108 m2 situé dans l'immeuble "ORPHEE" à LUDRES et moyennant un prix de location annuelle au franc symbolique.